



Publicité d'une consultation de marchés publics

Dépositaire de la consultation :

Etablissement : Lycée des métiers Armand Guillaumin

Adresse : 10 rue Pierre Corneille

94310 ORLY

Pouvoir adjudicateur :

Mme FALGUERA David

Contact : M. BORNAREL Fabien

Tel : 0148536000

Fax : 0148522735

Email : int.0940138p@ac-creteil.fr

Détail de la consultation - PAJI/18/03224 :

Type de produit : GT06 : - Plâtrerie, peinture, vitrerie - Entretien, réparations, matériels et travaux

Objet : RENOVATION HALL DU LYCEE

RENOVATION DU HALL DU LYCEE

MISE EN PEINTURE DES MURS ET POSE D'UN REVETEMENT MURAL

Les travaux consistent en la pose et fourniture d'un revêtement mural type Decochoc de chez SPM sur les parties basses des murs du hall et sas d'accueil du lycée (des plinthes jusqu'à 1,80 mètres de hauteur). Les parties hautes du mur seront mises en peinture. Les travaux se situeront au 10 rue Pierre Corneille 94310 Orly dans l'enceinte du lycée Armand Guillaumin.

Les travaux seront réalisés à partir du 1er juillet 2018 pour une livraison impérative le 28 août 2018

1. CONFORMITE AUX DOCUMENTS OFFICIELS

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art et suivant les prescriptions des documents techniques: D.T.U., normes N.F., avis techniques textes et règlements officiels en vigueur à la date de l'exécution des travaux et en particulier:

DTU 59.1 / Peinture / NF P 74-201-1 et 2

Avis Techniques C.S.T.B.
Règles UNPVF

Garantis dans les travaux de peinture, établi par le GPEM/PV regroupant les fascicules P 61, P 62, P 63 et P 64. T30 000 et T30 003 pour les ouvrages de peinture.

Spécifications techniques UNP

Code de la Construction et de l'habitat (C.C.H.)
Règlements de sécurité contre les risques d'incendie etc...

Il est expressément précisé que tout ce qui n'est pas spécifié dans le présent devis sera assujetti aux spécifications du C.S.T.B. relatives à la peinture et revêtement mural, en vigueur au moment de l'exécution des travaux entre autre: reconnaissance préalable des subjectiles et réserves éventuelles à signaler au maître d'ouvrage, conditions à respecter de température, degré hygrométrique, etc...

L'entrepreneur devra compléter par ses connaissances les imprécisions ou omissions éventuelles non mentionnées dans le cahier des charges.

2. CONDITIONS REQUISES

L'entrepreneur devra être titulaire de la qualification professionnelle se rattachant aux travaux à exécuter.

3. PROTECTIONS

Avant travaux:

Protection des ouvrages adjacents.

Après travaux:

L'entrepreneur devra un dépoussiérage et un nettoyage complet avant réception, ainsi que l'enlèvement des traces de salissures et taches provoquées sur les parois, portes et ouvrages des autres corps d'état.

4. Qualités des produits

Tous les produits devront provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leur fabrication. La composition des peintures traditionnelles ou des peintures ne portant pas de marque, sera conforme aux prescriptions du C.S.T.B. en vigueur au moment de l'exécution des travaux et fera l'objet des vérifications sur prélevements en cours de chantier, prévues dans ces mêmes prescriptions.

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Qualité des produits :	20 %
Qualité des services associés :	10 %
Qualité des conditions de livraison :	20 %
Prix :	50 %

Consultation publiée du 01/06/2018 au 11/06/2018. Echéance le 11/06/2018 à 12h00 (Heure de Paris).

AJI - Gestion pour l'Education

58 avenue Saint Augustin
06200 Nice
Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98
contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/18/03224 (Suite) :

Descriptif :

Seuls les produits répondant aux présentes spécifications techniques pourront être proposés par l'entrepreneur comme produits similaires.

Les peintures désignés par leur marque devront être logés dans des bidons scellés en usine. Ces bidons ne devront être descellés qu'au moment de l'emploi, au fur et à mesure des besoins sur chantier.

Les revêtements sur les parties basses du mur seront de type DECOCHOC de la société SPM. Le revêtement sera posé avec des colles acryliques sans solvant et les jointements entre les panneaux appliqués tel que préconisé par la société SPM.

5. Mise en oeuvre

Les travaux ne seront exécutés que sur des sujets secs et propres.

6. OBLIGATIONS DIVERSES

a) - Teintes

Il est précisé que les teintes seront au choix du Maître d'oeuvre dans le nuancier du fabricant ou à défaut de la teinte désirée, selon l'échantillon.

La gamme des teintes intérieures sera déterminée par le Maître oeuvre.

b) - Tolérance de pose

Qualité " TRAVAUX SOIGNES ".

Il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires

7. DEFINITION DES PRESTATIONS EN PEINTURE

Dépose des mobiliers et appareils.

Protection des sols et ouvrages

Application de lasure sur les parties boisées.

Nettoyage des châssis de fenêtre en aluminium

Fourniture et pose d'un revêtement mural de type Decochoc de la société SPM sur tous les murs et colonnes du hall et sas d'accueil du lycée des plinthes à 1,80 mètre de hauteurs. La pose comprend les jointements et les finitions

Mise en peinture de toute les parties hautes du mur.

Repose des mobiliers et appareils

Dépoussiérage et nettoyage du site

8. DATE DU CHANTIER

Les travaux devront être réalisés entre le 1er juillet et le 28 août 2018. Idéalement entre le 1er et le 13 juillet 2018

9. DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être remise par courriel, courrier ou sur site au service intendance avant le lundi 11 juin 2018 - 12h00 :

LYCEE ARMAND GUILLAUMIN - 10 Rue Pierre Corneille - 94310 Orly
int.0940138p@ac-creteil.fr

Personne à contacter : Fabien Bornarel - 01 48 53 60 00 - fabien.bornarel@ac-creteil.fr

Liste des fichiers publiés avec cette consultation :

- cahier des charges.pdf
- plan hall.pdf

Transmission des offres :

- Par pli postal
- Par courrier électronique (email)